

## Tableau N° 6 : SITUATION DES AMENDES PERÇUES SUR LES INFRACTIONS

Source : Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches et  
Commission Nationale d'Arraisionnement

Période : décembre 2018

N°	Navires arraisionnés	Sociétés concernées	Dates d'arraisionnement	Agents d'arraisionnement	Infractions reprochées	Date de délibération	Amendes Fixées (Euros ou GNF)	Amendes payées	Type de pêche	Référence	
34	LIAN RUN 48	THIANGUI PECHE	02/12/2018	Mission conjointe CSRP et CNSP	Obstruction de maillage (Utilisation d'un dispositif ayant pour effet de rendre la maille du filet inférieure à l'ouverture minimale autorisée)	10/12/2018	50 000 €	40 000 €	Pêche industrielle	BCRG BR N° 055858 du 19/12/2018	
35	BOKE	SONIT PECHE	01/12/2018	Mission conjointe CSRP et CNSP	Utilisation d'ERSES non réglementaire	10/12/2018	Non avéré. Relaxé.		Pêche industrielle		
<b>TOTAL</b>		<b>1 arraisionnement + 1 acquittement</b>					<b>50 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>2 n. PI</b>		

Légende : PI = Pêche industrielle    PAA = Pêche artisanale avancée    PAM = Pêche artisanale motorisée    n. = navire de...